

Patrimoine culturel immatériel et engagement citoyen au sein des municipalités du Québec

Maryse Paquin et Philippe Charette

Volume 25, numéro 1, 2019

Vie sociale, loisirs et patrimoine immatériel au coeur du Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/91756ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Paquin, M. & Charette, P. (2019). Patrimoine culturel immatériel et engagement citoyen au sein des municipalités du Québec. *Histoire Québec*, 25(1), 39–41.

Patrimoine culturel immatériel et engagement citoyen au sein des municipalités du Québec

par Maryse Paquin et Philippe Charette

Maryse Paquin est professeure titulaire au Département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Ses champs d'intérêt en recherche portent sur la culture; la médiation culturelle, muséale et patrimoniale; l'éducation muséale; de même que sur l'intégration de la dimension culturelle à l'enseignement-apprentissage-évaluation, du préscolaire jusqu'à l'universitaire. Elle est membre de l'Institut du patrimoine, du réseau Patrimoines de l'UQ et du Groupe de recherche sur la médiation culturelle. Elle coordonne le programme court de 2^e cycle à distance Interprétation et médiation culturelles, depuis 2010. Philippe Charette est archéologue. Il est membre du conseil d'administration de Patrimoine Trois-Rivières.

Depuis près d'un siècle, l'action publique en culture au Québec se manifeste de diverses manières, et ce, depuis la création par le Secrétariat de la Province du premier organisme en patrimoine, soit la Commission des monuments historiques, en 1922. Depuis lors, et pour ne rappeler que les actions les plus marquantes, il y a eu la création du ministère des Affaires culturelles, en 1961, qui a permis notamment l'adoption de deux politiques culturelles québécoises (ministère de la Culture et des Communications, 1992; 2018a). Au cœur de celles-ci, on exprime le désir que la culture soit non seulement davantage accessible aux citoyens, mais qu'elle permette aussi à ceux-ci d'y participer en s'y engageant pleinement. Pour y parvenir, le Ministère confiait aux municipalités du Québec, dès 1995, la responsabilité d'intervenir en culture, sous la forme d'entente de développement culturel. À ce titre, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) considère que les municipalités constituent la structure de regroupement la plus proche des citoyens, soit la plus apte à cerner ses besoins et à y répondre adéquatement. Voilà pourquoi elles deviennent responsables de la planification et du développement culturel sur leur territoire. Pour être admissibles à de telles ententes, les municipalités doivent toutefois à leur tour se doter d'une politique culturelle et d'un plan d'action chiffré en découlant. À ce titre, le plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 (MCC, 2018b) entend, pour la première fois, consacrer 10 M\$ à une mesure visant à soutenir la participation culturelle de manière élargie, soit « encourager la pratique du loisir culturel et les initiatives utilisant la culture comme outil d'intervention sociale, par la promotion du loisir culturel comme composante majeure de la culture québécoise » (p. 4). À ce titre, les sociétés membres de la Fédération Histoire-Québec, elle-même membre du Conseil québécois du loisir, deviennent admissibles à ces nouvelles mesures de soutien financier; celles-ci visant à faire rayonner tant l'histoire locale que les éléments du patrimoine, notamment par des activités d'interprétation, d'animation et de médiation culturelles.

En se dotant de politiques culturelles et de plans d'action nationaux et municipaux, le Québec montre ainsi une vision selon laquelle la culture devient peu à peu une préoccupation horizontale au sein du gouvernement. Dans cette vision, qui se veut à l'inverse du travail

vertical ou dit en silos, la culture et le patrimoine, sous forme de loisirs culturels et d'initiatives culturelles citoyennes, se conçoivent dorénavant comme une dimension essentielle à la vie en société, de même qu'un bien public à protéger.

En plus de l'adoption des deux politiques culturelles nationales, la troisième action ministérielle la plus marquante de la dernière décennie est très certainement l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel (MCC, 2012), venue remplacer la Loi sur les biens culturels (MCC, 1972); nouvelle Loi qui « témoigne de l'élargissement de la notion de patrimoine au fil des années, en incluant désormais les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel, ainsi que les personnages, les événements et les lieux historiques »¹.

Rappelons que la notion de patrimoine culturel immatériel (PCI) est reconnue pour la première fois, en 2003, par la Convention de l'UNESCO et qu'il faut attendre jusqu'en 2012 pour que la Loi québécoise le définisse comme étant :

Les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.²

Le passage de la Loi de 1972 à celle de 2012 entraîne également des changements importants dans la législation, de manière cohérente avec les autres lois québécoises, tels que les nouveaux pouvoirs accordés aux municipalités du Québec en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine. Dans ce contexte, les villes sont dorénavant autorisées à identifier et à désigner³ certains statuts aux éléments du PCI présents sur leur territoire. Pour ces raisons, leur conservation et leur mise en valeur représentent une voie de développement très importante pour une municipalité et sa vitalité, et ce, tant du point de vue culturel, économique que touristique. Il est donc incontournable que le MCC et le monde municipal

travaillent de pair pour en assurer la sauvegarde et la transmission. Pour y parvenir, ce sont plus de 150 politiques culturelles municipales⁴ et près d'une centaine d'ententes de développement culturel⁵, touchant plus de 75 % de la population québécoise, qui sont conclues entre le MCC et les municipalités du Québec, jusqu'à ce jour⁶. Ces ententes financières permettent aux municipalités de réaliser leur plan d'action prévu à leur politique culturelle municipale. Le soutien financier de l'État leur permet notamment le développement d'équipements culturels, l'installation de milliers d'œuvres d'art ou de plaques commémoratives dans des lieux publics ou le foisonnement d'activités de diffusion culturelle ou patrimoniale, pour ne nommer que ceux-là. Pour la Société de conservation et d'animation, Patrimoine Trois-Rivières, qui possède un mandat de diffusion auprès des citoyens, d'organisation de loisirs culturels par le biais d'activités de conservation et d'« animation (informer, sensibiliser, rendre agréable notre patrimoine, développer des formules de conscientisation) »⁷, ces développements suscitent un intérêt nouveau pour l'atteinte de sa mission qui, dès 1977, vise le développement d'une « prise de conscience accrue, de l'intérêt et la participation de la population à la prise en charge de son héritage »⁸.

Par ailleurs, pour appuyer le milieu municipal dans son développement culturel, le MCC (2011) identifie également le citoyen comme porteur de culture et de communications, dans son *Cadre de référence pour un partenariat durable avec le milieu municipal* (p. 12). Le citoyen est ainsi invité à prendre en charge les éléments du PCI de son milieu local, notamment en formulant des propositions à son conseil municipal, ce qui apparaît une voie très importante du développement durable. On parle d'identification, de documentation, de diffusion, de transmission, de promotion et de mise en valeur.

Bref, le citoyen se sent directement interpellé par la protection, la préservation et la mise en valeur de son PCI, confirmant par là même que « l'intérêt pour le patrimoine [...] porté par une curiosité pour l'histoire locale et la commémoration existait bien avant que les gouvernements adoptent des lois » (Drouin, 2018, p. 20).

La culture et le patrimoine apparaissent donc dorénavant comme un facteur incontournable du développement durable des territoires, du local à l'international. Toutefois, c'est localement qu'ils permettent le plus aux citoyens d'enrichir leur vision stratégique de ce développement. Et si de nombreux mouvements citoyens s'activent à la protection de sites ou de bâtiments patrimoniaux, depuis le XIX^e siècle, en étant convaincus de l'importance de les protéger de la démolition, des transformations ou même de l'outrage du temps, plus récemment, ils s'activent également à faire reconnaître les éléments du PCI. Dans ce portrait se dessinent toutefois de nombreux défis et enjeux à relever en vue de favoriser l'engagement citoyen dans ce secteur, au

sein des municipalités du Québec. À preuve, tel que l'évoquait le numéro de l'automne 2018 du magazine *Continuité*, portant sur le patrimoine et la participation citoyenne :

Beaucoup d'associations locales sont ainsi formées pour livrer un combat, et les médias font de plus en plus écho aux campagnes de conservation qu'elles mènent lors d'une crise. Si ces groupes de soutien sont souvent éphémères, d'autres se cristallisent autour de nouveaux objectifs. Certes, les amateurs d'histoire sont toujours de la partie, mais des personnes intéressées par l'architecture, la culture matérielle et la qualité des milieux de vie se joignent désormais à eux. (Drouin, 2018, p. 20)

L'engagement citoyen prend ainsi aujourd'hui de multiples formes, qu'il s'agisse de contester publiquement et, même, de renverser une décision municipale déjà prise, de militer en faveur de l'identification et de la désignation d'éléments du PCI par les élus municipaux. Parmi les projets citoyens qui tendent à s'imposer de plus en plus comme modèles à suivre au cours de la prochaine décennie, citons la plateforme H-MTL de Héritage Montréal⁹, un outil cartographique interactif dressant un portrait, notamment des paysages patrimoniaux vulnérables à Montréal, tels que répertoriés par les citoyens. Citons également l'application Internet à télécharger sur mobile, conçue par Patrimoine Trois-Rivières, permettant de mieux indiquer les points d'intérêt historique dans le cœur historique de la ville, dont le développement éventuel permettra une rétroaction citoyenne.

Si les citoyens n'ont pas encore tous accès à de tels outils numériques, beaucoup d'autres formes d'engagement peuvent être envisagées. Parmi les initiatives positives survenues dans la région trifluvienne, citons le livre *Trois-Rivières, son histoire en photos 1865-2018* (Patrimoine Trois-Rivières et Appartenance Mauricie, 2019), conçu notamment à partir d'un concours s'adressant aux citoyens invités à faire partager leurs photographies historiques ou récentes. Un autre projet citoyen concerne la Société d'histoire des Filles du Roy ayant milité au sein de l'appareil municipal de Cap-de-la-Madeleine pour l'installation d'une plaque commémorative leur étant dédiées¹⁰. Citons également le groupe de citoyens trifluviens qui ont refusé de renommer la rue des Draveurs au nom d'un nouvel amphithéâtre, par le biais d'une pétition déposée à la Commission de toponymie de la Ville de Trois-Rivières. Un dernier exemple concerne le patrimoine bâti, soit lorsque des citoyens se sont fermement opposés au permis de démolition obtenu par le propriétaire de la maison patrimoniale située sur le terrain de l'exposition de Trois-Rivières. Ceux-ci utilisaient une lettre type mise à leur disposition par Patrimoine Trois-Rivières, leur permettant de mieux exprimer leur point de vue à leurs élus municipaux¹¹.

Tous ces exemples témoignent de manière éloquent que les citoyens ou groupes de citoyens peuvent aujourd'hui apporter une grande contribution à la conservation et à la promotion du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, à travers les différents mécanismes municipaux de participation citoyenne. Ils peuvent également bénéficier de divers types de soutien financier, en s'arrimant aux « différents axes d'intervention municipale, tels que la production et la diffusion artistiques, y compris dans l'espace numérique, le loisir culturel, les échanges internationaux, les grands événements et la médiation culturelle » (Conseil québécois du patrimoine vivant et MCC, 2018, p. 8).

Nul doute que l'engagement citoyen en culture et celui en patrimoine au Québec sont devenus deux « éléments fondamentaux de la vitalité du territoire » (MCC, 2018b, p. 11), en donnant tout son sens au titre de la nouvelle politique culturelle québécoise, *Partout, la culture*. Par extension, celle-ci permet d'affirmer : « Partout, le patrimoine ».

NOTES

- 1 Repéré à <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5121>.
- 2 Repéré à <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5037>.
- 3 La décision finale de la désignation appartient néanmoins toujours aux ministres de la culture.
- 4 Repéré à <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1798>.
- 5 Repéré à <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1761>.
- 6 Liste des municipalités et des MRC ayant adopté une politique culturelle municipale jusqu'à ce jour. Repéré à <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1798>.
- 7 Repéré à <https://patrimoinetroisrivieres.ca/societe/historique/>.
- 8 Repéré à <https://patrimoinetroisrivieres.ca/societe/mission/>.
- 9 Repéré à <https://www.heritagemontreal.org/plateforme-h-mtl/>.
- 10 Repéré à <http://lesfillesduroy-quebec.org/activites-evenements/activites-occasionnelles/179-hommage-aux-filles-du-roy-de-cap-de-la-madeleine>.
- 11 Repéré à <http://patrimoinetroisrivieres.ca/blog/2017/04/10/lettre-maison-oubliee/>.

RÉFÉRENCES

Conseil québécois du patrimoine vivant et ministère de la Culture et des Communications du Québec (2018). *Le patrimoine immatériel, pour la vitalité culturelle locale. Vers une action municipale profitable*. Repéré à <http://patrimoinevivant.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Guide-Municipalites-CQPV-MCC-1.pdf>.

Drouin, M. (2018). « Patrimoine et participation citoyenne. Nous faisons la différence. » Dossier spécial. *Magazine Continuité*. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/continuite/2018-n158-continuite04106/>.

Héritage Montréal (2017). *Plateforme H-MTL*. Repéré à <https://www.heritagemontreal.org/plateforme-h-mtl/>.

Ministère de la Culture et des Communications (2018a). *Partout, la culture*. Politique culturelle du Québec. Repéré à <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/politique/>.

Id. (2018b). *Partout, la culture*. Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023. Repéré à <https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/plan-daction/>.

Id. (2012). *Loi sur le patrimoine culturel*. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9.002>.

Id. (2011). *Cadre de référence des ententes de développement culturel. Pour un partenariat durable avec le milieu municipal*. Repéré à https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3355&tx_lesecrets_pi1%5Becrit%5D=609&cHash=430a6e6b24f5e042c9886b170296a5e0.

Id. (1992). *Politique culturelle du Québec*. Repéré à https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/politiqueculturelle1992_complet_ROC.pdf.

Patrimoine Trois-Rivières et Appartenance Mauricie (2019). *Trois-Rivières, son histoire en photos 1865-2018*. Trois-Rivières: auteurs.

UNESCO (2005). *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. Repéré à http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=31038&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.